



Vers un dialogue civique européen

Du 4 au 6 septembre 2008 se sont tenues les premières « Journées civiques européennes ». Ce rassemblement de centaines d'associations issues de toute l'Europe a été organisé par le Forum civique européen, dans lequel la LDH est très active. L'obiectif? Faire reconnaître un dialogue civil européen.

Jan Robert SUESSER, vice-président du Forum civique européen, membre du Comité central de la LDH



e Forum civique européen a été créé en décembre 2005 à l'initiative de l'association Civisme et démocratie - Cidem - et de la Ligue de l'enseignement, à l'issue d'une rencontre d'acteurs associatifs européens tenue au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il se compose de près de cent associations et ONG de toute l'Union européenne (UE) engagées sur les questions de civisme et d'éducation à la citoyenneté. Institué officiellement en association en 2007, son conseil d'administration comporte vingt et une associations dont les membres sont issus de quatorze pays de l'UE. Le Forum civique européen a été créé pour renforcer une appro-

priation civique et populaire de la construction européenne. La conception initiale s'appuie sur le fait que les associations constituent d'importants vecteurs d'éducation à la citoyenneté et peuvent, par leur action, contribuer à renforcer une exigence vis-à-vis des institutions qui prennent tant de décisions qui nous concernent. Renforcer cette exigence contribue à la constitution d'une identité européenne citoyenne.

Que leurs convictions soient favorables ou défavorables à la construction européenne telle qu'elle se fait, il convient, d'une part, que les associations puissent participer à un véritable dialogue civil au niveau européen, par le Il convient que les associations puissent participer à un véritable dialogue civil au niveau européen, par le développement de nouvelles modalités de démocratie participative.

HOMMES & LIBERTÉS N° 144 ◆ OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2008 ◆ 31





développement de nouvelles modalités de démocratie participative articulées avec la démocratie représentative, et d'autre part, qu'elles bénéficient des moyens de leur renforcement là où dans l'Union européenne les citoyens sont trop atomisés pour que la société civile organisée puisse jouer son rôle de renforcement de la démocratie au quotidien.

Un « réseau européen d'acteurs civiques »

Dans la seconde moitié des années 1980, Jacques Delors, alors président de la Commission européenne, prônait la mise en place institutionnelle d'un dialogue social européen. Reconnu dans les traités européens, et malgré ses évidentes limites, ce dialogue social est devenu le point d'appui essentiel pour porter la parole syndicale dans les instances de décisions européennes. Jusqu'à présent le dialogue civil n'a pas de reconnaissance institutionnelle similaire au dialogue social. Cependant, l'article 11 du traité de Lisbonne, actuellement dans un processus de ratification, affirme la légitimité d'un tel dialogue civil avec les associations (voir encadré).

Le Forum civique européen cherche donc à consolider un réseau européen des acteurs civiques pour que l'article 11 donne tous les fruits que nos associations peuvent en attendre et ne se réduise pas à une simple proclamation de bonnes intentions.

Pour atteindre cet objectif, le Forum civique européen a mené en 2006 une campagne pour promouvoir un « statut de l'association européenne », qui marquerait la reconnaissance officielle de la légitimité et de la pertinence de la parole des associations et des ONG dans le dialogue civil européen.

De la diversité des histoires des pays européens résulte une diversité de la présence et de la force de la parole de la société civile organisée. L'existence, dans tous

Article 11 du traité de Lisbonne

- 1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.
- 2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.
- 3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission européenne procède à de larges consultations des parties concernées.
- 4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités. Les procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative sont fixées conformément à l'article 24, premier alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

les pays de l'Union européenne, d'un tissu d'associations indépendantes des autorités politiques, capables de traduire les attentes citoyennes, reconnues comme acteurs légitimes du dialogue civil, reste un enjeu majeur pour une démocratie participative solide. En 2008, le Forum civique européen a donc lancé une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation dite « Plan C pour l'Europe » (Citoyenneté, Civisme, Communication, dialogue Civil). L'un des outils prôné est celui des parrainages entre associations de divers pays européens ayant des objets semblables de façon à renforcer les associations les plus faibles. Le Forum demande que cette action bénéficie du soutien de financements européens.

Les enjeux des Journées civiques européennes

Le Forum civique européen a obtenu d'être l'organisateur de l'initiative civique que la Commission européenne a décidé de cofinancer chaque semestre avec chaque présidence de l'UE. Le programme des Journées de la Rochelle a articulé trois temps essentiels:

• D'une part un sondage d'opinion sur la notion de citoyenneté européenne commenté par des acteurs de la société civile, et, d'autre part, la parole de resLes associations
constituent
d'importants
vecteurs
d'éducation à
la citoyenneté
et peuvent, par
leur action,
contribuer à
renforcer une
exigence vis-à-vis
des institutions.

ponsables institutionnels (le Commissaire européen Figel, le ministre des Affaires européennes Jouyet, la ministre de la Vie associative Bachelot, la présidente de la région Poitou-Charentes Royal) ont permis de discuter le cadre général des enjeux du dialogue civil européen.

- Quatorze ateliers thématiques ont permis de faire le point sur les réalités de l'organisation et de la participation citoyenne dans de multiples aspects de la vie et l'éducation civique (mobilité entre pays européens, dialogue interculturel, dialogue civil, éducation formelle et informelle, participation aux élections européennes, démocratie locale, Europe des droits de l'Homme, jumelages, sport populaire, écocitoyenneté, intervention associative dans le domaine social...).
- Une synthèse des propositions permettant un renforcement de la vie civique, tant au niveau local, national qu'européen a clos les travaux de ces Journées.

Les conclusions des travaux, transmis aux institutions, et surtout largement diffusées dans le monde associatif, pourront alimenter le débat au cours des prochains mois. Un nouveau temps fort de rassemblement civique européen est maintenant prévu pendant la présidence suédoise du second semestre 2009. •

Pour en savoir plus : www.civic-forum.eu.

32 ◆ Hommes & Libertés N° 144 ◆ OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2008